

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME  
ISABELLE LEGRELLE, COORDINATRICE DES SERVICES DE LA PETITE  
ENFANCE**

**ARRETE N°26-213**

Le Maire de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 2122-19,

**CONSIDERANT** le renouvellement général du Conseil municipal intervenu le 15 mars 2026,

**CONSIDERANT** l'élection du nouveau Maire et des Adjoints en date du 22 mars 2026,

**CONSIDERANT** que pour la bonne organisation de l'administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Isabelle LEGRELLE Coordinatrice des services de la petite enfance.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 -**

Madame Isabelle LEGRELLE Coordinatrice des services de la petite enfance est autorisée à procéder à la signature des pièces afférentes aux demandes de subventions jusqu'à 150 000 € maximum, auprès des partenaires institutionnels relevant du secteur de la petite enfance.

**ARTICLE 2 -**

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau,
- L'intéressée.

Fait en Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois, le 4 avril 2026

Affiché le :

SPECIMEN DE SIGNATURE  
Isabelle LEGRELLE



**Frédéric PETITTA**  
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois